

Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5265e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège de l'Organisation, à New York, le mercredi 21 septembre 2005, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 21 septembre 2005, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5265e séance avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan.
>
> Des exposés ont été présentés, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, le général Randhir Kumar Mehta, Conseiller militaire au Département des opérations de maintien de la paix, le colonel Jahanzeb Raja, Chef du Service de la constitution des forces au Département des opérations de maintien de la paix, M. Mark Kroeker, Conseiller pour les questions de police au Département des opérations de maintien de la paix, et M. Michael Dora, fonctionnaire chargé de la Section des opérations logistiques du Département des opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, les représentants des pays qui fournissent des contingents et les intervenants ont procédé à un échange de vues. »

05-51725 (F) 210905 210905